



Litige avec prévoyance santé

Par **Audrey 83300**, le **08/05/2019** à **22:56**

Bonjour,rrrnJe suis sage femme libérale. Suite à une grossesse compliquée, à un accouchement prématuré et une césarienne en urgence, j'ai fait une dépression et j'ai été arrêtée 2 mois. L'assurance refuse l'indemnisation sous prétexte qu'il aurait fallu 5 jours d'hospitalisation. Dans mon contrat de prévoyance, seuls les arrêts dus à une mise en danger, suite à des activités extrêmes, ne sont pas pris en charge et il est stipulé que, lors de maladies psychiques et mentales, l'indemnisation est prise en charge sans limite de temps.rnrnComment puis-je faire pour qu'ils m'indemnisent ? rnrnMerci.